



SERVICES PROFESSIONNELS
Étude d'aménagement urbain
2021-GE-02-SP

Avis aux soumissionnaires

La Ville de Saint-Sauveur demande des soumissions par voie publique pour des services professionnels pluridisciplinaires. Le soumissionnaire devra s'entourer d'une équipe de spécialistes de plusieurs disciplines pour réaliser ce mandat, notamment, des urbanistes, architectes paysagistes, biologistes, ingénieurs et graphistes. Le projet consiste en une conception d'aménagement urbain mettant en avant-plan la sécurité dans les déplacements, la réduction du volume et de la vitesse des déplacements de véhicules dans les quartiers résidentiels, la réduction des îlots de chaleurs, la promotion des déplacements actifs et les nouvelles pratiques de gestion des eaux pluviales, tout en prévoyant des aménagements paysagers et de nouvelles technologies favorisant l'infiltration des eaux de pluie et la recharge de la nappe phréatique.

Le mandat devra être réalisé en plusieurs phases, soit notamment, la co-conception préliminaire du projet avec divers intervenants déjà mandatés par la Ville, la participation à des consultations publiques et la conception finale. Au final, l'Adjudicataire devra être en mesure de livrer des plans, un document de présentation, des représentations graphiques ainsi qu'une vidéo promotionnelle illustrant le fruit de son travail, le tout, afin de faciliter l'acceptation sociale du projet et l'atteinte des objectifs de la Ville.

En amont du projet, la ville aura réalisé les études préalables suivantes, dont l'adjudicataire devra tenir compte, soit :

- une étude de circulation ayant objectif d'étudier les problématiques d'excès de vitesse ainsi que le transit circulaire des quartiers résidentiels visés;
- une étude géotechnique, documentant la nature des sols réceptacles et validant la compatibilité avec l'implantation d'infrastructures vertes favorisant l'infiltration des eaux de ruissellement;
- une étude hydraulique, permettant de connaître les volumes d'eaux de pluie à traiter en vue du dimensionnement des aménagements paysagers servant à la gestion des eaux de pluie;

La Ville désire sortir des sentiers battus et prévoit se démarquer par l'innovation et l'originalité de ce projet, transformant du coup un quartier résidentiel existant en un milieu de vie novateur.

Les soumissions, sous enveloppes scellées, seront reçues jusqu'à 10 h, 14 janvier 2022, au bureau de la greffière, à l'hôtel de ville de la Ville de Saint-Sauveur, au 1, place de la Mairie, Saint-Sauveur, et seront ouvertes publiquement après la clôture des soumissions à compter de 10h05.

Les soumissions devront être déposées en trois (3) exemplaires ainsi que sur une clé USB et être accompagnées notamment d'une garantie de soumission égale à dix pour cent (10 %) du montant de la soumission, valide pour une durée de quatre-vingt-dix (90) jours;

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Système électronique d'appels d'offres (SÉAO), à compter du



1^{er} décembre 2021. Pour les fins de la consultation sur le SEAO, les documents seront inscrits sous la catégorie : « Services de planification du développement urbain » et la recherche pourra se faire à partir des mots-clés suivants : « Étude d'aménagement urbain, développement durable, mobilité urbaine, mobilité active, planification stratégique, consultation publique, plan d'aménagement, services professionnels en urbanisme ».

Pour toute question, veuillez vous adresser par écrit à l'adresse courriel suivante : soumissions@vss.ca.

La Ville de Saint-Sauveur ne divulguera ni le résultat de l'ouverture des soumissions, ni le nom de l'Adjudicataire par téléphone. Pour connaître ces renseignements, les personnes intéressées peuvent consulter le SEAO.

La Ville de Saint-Sauveur ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues, et ce, sans aucune obligation d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

Donné à Saint-Sauveur, ce 1^{er} décembre 2021.

La greffière et directrice des Services juridiques,
Me Marie-Pier Pharand, avocate